

Représentations du marché et démarches de l'économiste

Arnaud DIEMER
IUFM D'Auvergne
GRESE, Paris I, CERAS, Reims

(version provisoire)

Depuis plus de vingt siècles, le marché suscite l'attention des philosophes, historiens, économistes, sociologues, ingénieurs-économistes...au point de représenter un véritable enjeu dans l'organisation de nos sociétés. Du point de vue de la théorie économique, le concept de marché occupe une place de choix qu'il convient de préciser. D'une part, il puise sa force dans l'émergence de nouvelles conceptions qui mettent son efficacité au cœur de leur analyse (le marché est présenté à la fois comme une réalité physique et spatiale, un mécanisme d'échanges, un dispositif d'allocation optimale des ressources, un processus « concurrentiel »...). De l'autre, il laisse planer une certaine ambiguïté sur la définition même du marché. Notre papier se propose d'éclaircir ces deux points par une valse à quatre temps. Dans un premier temps, nous nous appuyerons sur l'approche lexicographique afin de définir et délimiter le concept de marché. Trois sources de documentation retiendront notre attention : le Dictionnaire d'Economie Politique de Coquelin et Guillaumin (1873), le Nouveau Dictionnaire d'Economie Politique de Say et Chailly (1900), et le Dictionnaire Economique et Social de Brémont et Geledan (1981). Dans un deuxième temps, nous adopterons une approche paradigmatique afin de présenter une histoire des représentations du marché. Six modèles (la liste n'est pas exhaustive) seront présentés afin d'apporter quelques précisions sur la conception et la représentation « moderne » du marché. Dans un troisième temps, nous introduirons la question des « fondamentaux » du marché. Au nombre de 4, ils se présentent sous la forme de théorie ou de lois : il s'agit de la théorie de la propriété; de la théorie de la valeur ; de la loi de l'offre et la demande¹, et de la théorie de la circulation monétaire. L'étude de ces « fondamentaux » nous permettra de comprendre comment et pourquoi le marché est devenu à la fois le symbole et l'enjeu de l'organisation des sociétés. Enfin, la mise en relation des « fondamentaux » avec le 1^{er} modèle nous servira d'illustration et de cadre de référence.

¹ Il s'agit plus précisément d'une confrontation entre une (des) offre (s) et une (des) demande (s) dans le but de procéder à des échanges sur la base d'un système de prix.

I. Le marché, une approche lexicographique

La question de la définition et de la représentation du marché sera appréhendée à partir des trois dictionnaires suivants : le dictionnaire d'économie politique de Coquelin et Guillaumin (4^{ème} édition, 1873), le nouveau dictionnaire d'économie politique de Say et Chailley (2^{ème} édition, 1900), et le dictionnaire économique et social de Brémond et Geledan (1981).

- Le dictionnaire d'économie politique de Coquelin et Guillaumin (4^{ème} édition, 1873), demeure la référence incontournable au 19^{ème} siècle. Dans son article intitulé « *Marché* », Horace Say est amené à attribuer trois sens à ce mot :

1° un sens primitif qui consiste à apposer la notion de marché à celle de foires. Le mot marché indique un lieu où les denrées et les marchandises sont périodiquement exposées en vente : « *Tandis que les foires se tiennent seulement une à deux fois dans l'année, rarement plus, et sont fréquentées par des gens venus souvent de fort loin, et même des pays étrangers, les marchés au contraire, ouvrent ordinairement à des jours rapprochés et fournissent à ce que réclame la consommation locale* » (Tome II, p 132). Notons ici que l'article « *Marché* » est bien différencié de l'article « *Foires et Marchés* » (Tome I).

2° un sens figuré qui introduit à la fois la question du contrat entre l'acheteur et le vendeur, et différents types de marchés (notamment les marchés à terme) : « *Le mot marché est appliqué encore dans différents sens au figuré, et l'on désigne ainsi le contrat synallagmatique, écrit ou verbal, qui intervient entre un acheteur et un vendeur. C'est ainsi que, dans les transactions qui se passent à la bourse, on distingue les marchés au comptant des marchés à terme, soit fermes, soit à prime* » (p 132).

3° un sens en économie politique, puisque le mot marché désigne l'importance des débouchés ouverts aux produits. Si Horace Say insiste particulièrement sur l'étendue du marché (la question du transport des biens), il ne s'agit pas seulement d'une conception géographique des échanges, mais bien d'une référence à la théorie de la valeur (c'est à dire au prix) des marchandises (aspect quantitatif et qualitatif) et à la loi de l'offre et la demande : « *L'étendue du marché dépend toujours de diverses circonstances ; d'abord, pour chaque produit, des qualités qui le rendent propre à satisfaire à certains besoins des consommateurs, et du nombre de ceux qui en*

réclament l'usage ; ensuite des frais qu'il faut faire pour l'amener à sa perfection ; car, si le prix de revient dépassait le sacrifice que le consommateur est disposé à faire pour l'acquérir, le débouché se trouverait par cela même restreint. Toute perfection apportée dans les moyens de transport et toute liberté donnée aux relations entre les différents peuples ont pour effet d'étendre le marché pour tous les produits. L'étendue du marché, quant à la nature des marchandises, est la considération la plus importante à laquelle doit d'abord s'arrêter celui qui songe à engager son temps et ses capitaux dans une entreprises manufacturière. Quelque économie qu'on puisse trouver à fabriquer un grand produit quelconque, il ne faut pas entreprendre cette fabrication que si l'on est assuré de trouver des acheteurs en nombre suffisant pour écouler la totalité de sa production » (p 132).

- Le nouveau dictionnaire d'économie politique² de Say et Chailley (2^{ème} édition, 1900) se différencie nettement de son prédécesseur. Le mot « *marchés* », au pluriel, renvoie aux articles « *foires et marchés* », « *produits internationaux* » et « *marchés à terme* ». Les mots foires et marchés sont présentés comme des synonymes. Les foires sont des réunions publiques, à époques fixes, en un lieu déterminé, « *dont le principal but est de faciliter les transactions commerciales en réunissant sur un même point les intérêts les plus divers et en rapprochant l'offre et la demande* » (tome I, p 1028). Les marchés ne sont que de petites foires aux intérêts plus circonscrits, et qui ont surtout pour but l'approvisionnement direct des consommateurs en produits alimentaires.

Le constat est donc affligeant, le marché n'est plus défini en tant que tel, mais tout simplement associé à une foire. Une lueur d'espoir apparaît cependant lorsque le marché est enfin présenté sous l'angle économique. Espoir de courte durée puisque le marché ne recouvre qu'une dimension spatiale, il s'agit du marché parisien, du marché français, voire du marché européen : « *Pris dans une acception plus large, au point de vue économique, le mot marché peut signifier tout une ville et même tout une contrée, lorsqu'on les envisage dans leur action commerciale* » (tome I, p 1028). Ce sont les coûts de transports, l'amélioration des moyens de déplacement qui retranscrivent le mieux l'idée de marchés. Des marchés qui

² Say et Chailley (1900, p V) justifient la réalisation du nouveau dictionnaire d'économie politique par l'évolution de l'art, « *application à des réalités contingentes des lois abstraites de la science* ». Cette partie de l'économie politique, essentiellement changeante, aurait profondément vieilli le dictionnaire d'économie politique de Coquelin et Guillaumin, au point de lui enlever « *une portion notable de son utilité* ».

tendraient de plus en plus à disparaître suite à l'apparition des magasins fixes (émergence des grands magasins dans la seconde moitié du XIX^e siècle) : «*Si les foires d'approvisionnement général ont disparu dans certains pays et tendent à disparaître dans d'autres, c'est, comme nous l'avons dit, parce que le magasin ambulant tend à être remplacé le plus souvent par le magasin fixe. Ce sont les moyens faciles de communication, le prix plus bas des transports, l'extension de la richesse publique qui ont permis à un plus grand nombre de personnes de satisfaire plus de besoins, d'augmenter leurs dépenses. L'augmentation du chiffre de la population explique aussi facilement l'augmentation toujours croissante des magasins fixes. Le consommateur trouve des avantages certains dans ce nouveau système : il évite des pertes de temps, peut acheter chaque jour au détail et trouve plus facilement du crédit* » (tome I, p 1029).

- Si l'on se tourne maintenant vers le dictionnaire économique et social de Brémond et Geledan (ouvrage plus proche de nos enseignements puisqu'il a été édité en 1981), nous découvrons une définition du marché en deux temps :

1° le marché au sens courant, c'est à dire une foire, une place, un lieu de rencontre entre des acheteurs et des vendeurs de marchandises. Ce marché a une dimension physique (des objets y sont vendus, des individus y viennent marchander), spatiale et temporelle : «*La place du marché où s'amoncellent les fruits et légumes, où régnaient autrefois les bateleurs des foires, où un bonimenteur cherche encore à capter l'attention des badauds, ainsi apparaît le marché dans l'imagination. Au sens courant, le marché est un lieu défini, où se tient à intervalles plus ou moins réguliers une réunion d'acheteurs et de vendeurs échangeant des marchandises. Salons, foires, expositions, halles de marchandises... correspondent bien à cette notion de marché caractérisée par une unité de lieu, de temps et d'objet* »

2° le marché vu par les économistes, il s'agit d'évoquer principalement la diversité des marchés (marché des métaux, marché financier,...), son côté abstrait (ce n'est pas obligatoirement un lieu où les personnes se rencontrent physiquement), la déconnexion entre la vente et la production (exemple des marchés à terme). Le marché est toujours défini comme un lieu de rencontre, cependant les auteurs du dictionnaire insistent surtout sur son mécanisme (offre et demande s'ajustent en fonction d'un prix) : «*...aujourd'hui,...les économistes parlent du marché du cuivre, de l'argent,*

bien que les vendeurs (offreurs) ne rencontrent pas physiquement les acheteurs (demandeurs) ; les marchandises peuvent même être vendues alors qu'elles ne sont pas encore produites (le café de la prochaine récolte se vend à terme). L'unité physique de temps et de lieu n'est pas nécessaire pour qu'il y ait marché au sens économique. Le marché est le lieu de rencontre (éventuellement abstrait) où les offres des vendeurs rencontrent les demandes des acheteurs qui s'ajustent à un certain prix. Le marché est donc une façon de confronter offre et demande afin de réaliser un échange de services, produits, ou de capitaux » .

Là encore, on constate un appauvrissement de la définition du marché. La question du contrat est dorénavant séparé de tout discours marchand ; la diversité des marchés est présentée sous la forme d'une nomenclature, différents marchés car différentes marchandises (disparition de l'effet qualitatif) ; enfin, la dimension spatiale (coûts de transport) n'apparaît plus dans la définition du marché. Aux termes de cette présentation, il semblerait donc que les économistes (car c'est bien d'eux qu'il s'agit ici) aient délaissé la question de la définition du marché pour ne s'intéresser qu'aux mécanismes de fonctionnement du dit-marché.

II. Le marché, une vision paradigmatique

Lorsque l'on se tourne du côté des paradigmes, force est de constater que les différentes écoles de pensée (néoclassique, marxiste, régulationniste, institutionnaliste...), à travers leurs programmes de recherche, ont mis le marché au cœur de leur réflexion sans pour autant préciser à quelle notion elles se référaient. C'est ainsi que le terme de marché a pris plusieurs significations. Il désigne à la fois :

1° l'endroit où ont lieu les échanges (place, foire, lieu de rassemblement des marchands et de circulation de marchandises). Hume (1752), Smith (1776), Ricardo (1817) et plus généralement l'Ecole Classique ont longtemps insisté sur la dimension spatiale du marché. Dans le chapitre III des Recherches sur la Nature et les Causes de la Richesse des Nations, Smith identifie la notion de marché à la faculté d'échanger. L'importance prise par la division du travail s'expliquerait par l'étendue du marché. « *Puisque, c'est la faculté d'échanger qui donne lieu à la division du travail, l'accroissement de cette division doit, par conséquent, toujours être limité par l'étendue de la faculté d'échanger, ou en d'autres termes,*

par l'étendue du marché » (1776, [1991 p 85]). Un marché de dimension réduite ne permettra pas à l'individu d'échanger tout le surplus de son produit contre le surplus du produit du travail d'un autre individu. La distance, la facilité des transports (terrestres et maritimes) sont très importantes pour délimiter l'étendue du marché. Si les coûts de transport étaient importants, il n'y aurait que peu ou pas de commerce entre les parties éloignées du monde (Hume, 1752). Smith (1776) précisera par la suite le concept de marché en recherchant les lois générales qui déterminent les prix (ceux-ci désignent des rapport d'échanges). Il introduira à cet effet, deux types de prix, les prix de marché et les prix naturels. Les prix naturels permettront la reproduction de l'activité économique et Smith suppose que la concurrence tendra à les imposer aux échangistes. Le marché, lieu géographique des échanges, devient également un *champs de force défini par la concurrence*. C'est sous la condition que celle-ci puisse s'exercer librement que le marché permet aux échangistes de connaître les prix naturels et que la concurrence leur impose d'y conformer leurs transactions (Steiner, 1991).

2° un processus historique dans lequel seraient ancrées les relations marchandes (Marx,1867). Il s'agit en d'autres termes d'étudier les formes prises au cours de l'histoire par ces relations marchandes (Théorie de la Régulation, Boyer, 1986). L'accent est mis ici sur les rapports de production : *"sous ce vocable, on désigne toute forme spécifique des rapports de production et d'échanges, c'est à dire des relations sociales régissant la production et la reproduction des conditions matérielles requises pour la vie des hommes en société"*. (Boyer, 1986, p 43). Le marché est appréhendé à partir du mode de production capitaliste. Ce dernier se caractérise par une forme bien précise des rapports d'échanges et de production. En premier lieu, le rapport d'échanges revêt la forme marchande; l'obligation de paiement en monnaie institue dans le même temps contrainte monétaire et sujet marchand. En second lieu, la séparation des producteurs directs de leurs moyens de production et l'obligation dans laquelle ils se trouvent alors de vendre leur force de travail définissent la spécificité des rapports de production capitalistes, ou encore du rapport salarial en général.

3° un mécanisme d'échanges basés sur un système de prix. Depuis les travaux de Jevons (1871), Walras (1874), les recherches des économistes ont privilégié l'articulation marché-modèle. Tout modèle (*mathématique*) dans lequel il y a des relations marchandes (échanges à travers un système de prix) suppose l'existence d'un marché (on utilise ainsi le terme de modèle d'une économie de marché). Le marché de type concurrentiel, et plus précisément le modèle de concurrence parfaite était présenté comme un marché idéal.

L'organisation des échanges est centralisée³ par une institution, le commissaire priseur, qui propose des prix. Ces prix étant considérés comme des données, les agents, dissociés en unité de consommation (le consommateur maximise sa fonction d'utilité sous une contrainte budgétaire) et unité de production (le producteur maximise ses profits sous la contrainte d'une fonction de production), pourront ainsi manifester leurs offres et leurs demandes correspondantes. Cette confrontation entre offres et demandes pour un certain système de prix s'effectuera sans qu'aucun échange n'ait eu lieu. Le prix évoluera en fonction de l'excès de l'offre (la demande) sur la demande (l'offre) pour aboutir à un nouveau système de prix. Le processus d'ajustement⁴ continuera (sans que s'effectue aucun échange) jusqu'à ce qu'il existe un même système de prix pour tous les opérateurs tel que pour chaque bien, l'offre soit égale à la demande, et que les échanges ne puissent s'effectuer en dehors de ce même système de prix. Léon Walras (1874) définit alors l'équilibre d'une économie de marché *"comme la situation où il existe un système unique de prix pour tous les opérateurs, où l'indice de préférence de toute unité de consommation et le revenu net de toute unité de production sont maximaux"*. Notons qu'il suffit de modifier certaines hypothèses du modèle (information, nombre d'agents, prix...) pour rendre compte de l'hétérogénéité des formes structurelles du marché : modèle du duopole (Cournot, 1838), monopole (Dupuit, 1844)...

4° un mécanisme d'échanges basés sur la circulation des surplus. Allais (1943, 1989) avance qu'*"un modèle d'une économie de marchés suppose que les échanges et les opérations de production correspondantes se font à tout instant à des prix spécifiques aux opérations considérées"*(1989, p 334). Une opération d'échanges à lieu si, une fois que cette opération a été effectuée, tous les opérateurs se trouvent dans une situation préférable. Les prix utilisés sont spécifiques à chaque opération d'échanges. Allais ajoutera que *"les prix spécifiques utilisés pour chaque système d'opérations n'apparaissent que comme des paramètres auxiliaires, d'une importance économique relativement mineure, seuls **les surplus réalisés ont une importance réelle**"* (1989, p 363). Il y a équilibre lorsqu'il n'existe plus aucune possibilité d'échanges qui apparaisse avantageux aux opérateurs concernés, c'est à dire lorsqu'il n'y a plus aucun surplus susceptible d'être réalisé.

³ Les marchés peuvent obéir à d'autres mécanismes que celui de la centralisation (voir, Turgot 1766, Hayek, 1931)

⁴ C'est le fameux tâtonnement de L. Walras.

5° des relations contractuelles (bilatérales ou système complet de marchés) entre les agents (Brousseau, 1993). Les négociations bilatérales aboutissent à des échanges directs entre les deux parties et à l'établissement de contrats qui les lient durant une période donnée. Le marché peut être conçu comme un vaste et complexe réseau de relation bilatérales. L'information dont dispose les différents parties, joue un rôle essentiel, mais les normes, les coutumes, et les habitudes (Ecole des Conventions, 1989, Orléan 1991) sont également très importantes, surtout si les relations marchandes ont lieu de manière répétée, avec une certaine régularité (Lewis, 1969). A cela s'ajoute un cadre institutionnel qui est essentiel à l'établissement des contrats (sans garanties ni sanctions, bon nombre de transactions n'auraient pas lieu). La mise au point des contrats mais aussi la recherche de partenaires pour l'échange entraîne généralement des coûts importants (coûts de transactions ou coûts de coordination). Il s'agit entre autre des coûts des intermédiaires propres aux approches en termes de filière (recherches actuelles sur le concept de supply chain), des coûts de stockage... Rappelons que dans les modèles traditionnels, c'était le commissaire priseur qui prend en charge ces coûts, de façon bénévole. La monnaie peut réduire ces coûts, toutefois, elle ne les élimine pas.

6° une forme d'organisation des échanges. Tout marché est une forme d'organisation (ou institution selon Hayek) des relations entre les agents économiques, dont une des caractéristiques essentielles est que les transactions s'y font sur la base de prix. Toutefois, comme ces transactions entraînent des coûts importants, la question est de savoir quels sont les avantages du marché par rapport aux autres formes d'organisation des échanges (Williamson, 1975, 1979). Les entreprises, constituent l'une de ces organisations (Chandler, 1977) : les échanges de biens et de services ont lieu sans passer par l'intermédiaire d'un prix de marché ; des relations hiérarchiques, d'autorité (Dockès, 1992) et de pouvoir (Perroux, 1982) se substituent aux relations marchandes ; les relations stratégiques (absorption, fusion, filiale, sous-traitance), ont pris la place d'échanges qui se faisaient auparavant sur la base d'un système de prix. Ainsi une question essentielle à propos du marché est celle de sa coexistence avec d'autres formes d'organisation (Williamson, 1996). Si le marché ne disparaît pas au profit d'une théorie des coûts de transactions ou des stratégies, ceci peut être dû au fait que la diminution des coûts de transaction qui résulte des processus stratégiques (fusion-acquisition), ait pour contrepartie une augmentation des coûts de coordination des diverses activités absorbées, de sorte que le recours au marché trouve toujours une justification.

Si les différentes acceptations de la notion de marché tendent à souligner qu'il est encore bien difficile d'en donner un contenu précis et exhaustif, il existe toutefois un certain consensus sur les caractéristiques du marché. Ces caractéristiques, présentées sous la forme de théorie ou de lois, sont au nombre de 4 et constituent ce que nous appellerons les fondamentaux du marché. Il s'agit de la théorie de la propriété; de la théorie de la valeur ; de la loi de l'offre et la demande⁵ et de la théorie de la circulation monétaire. Dès lors, les problèmes de perception ou de définition du marché ne peuvent être résolus sans avoir au préalable, effectué un état des lieux de ces fondamentaux.

III. Le marché et les fondamentaux

1° La théorie de la valeur trouve ses origines dans les nombreux débats survenus à la fin du 18^{ème} siècle et tout au long du 19^{ème}. Dans ses *Principes d'Economie Politique (1848)*, J.S Mill avait souligné que la question de la valeur était fondamentale en économie politique : « *Presque toutes les spéculations relatives aux intérêts économiques, impliquent une théorie quelconque de la valeur : la plus petite erreur sur cette matière infecte d'erreurs toutes les conclusions qui sont la conséquence de la première* » (livre III, chap Ier). Le premier élément constitutif de la valeur est l'utilité. Un bien n'a de valeur qu'autant qu'il est utile. L'utilité est ainsi une propriété économique, qui réside dans le pouvoir qu'ont naturellement les biens ou qui leur est donné de satisfaire aux besoins de l'homme (c'est l'étendue des sacrifices que les hommes font pour s'assurer la possession des biens). La rareté constitue le second élément de la valeur. Elle est l'effet d'une disproportion dans les quantités demandées. Ainsi ce qui la constitue, c'est l'impossibilité de multiplier une chose au gré de ceux qui veulent l'obtenir.

L'articulation valeur-marché tire ses fondements de la controverse opposant la tradition française de la valeur-utilité (Condillac, Say, Rossi, Dupuit) à la tradition anglaise de la valeur d'échange (Smith, Ricardo...). On connaît le dénouement de cet affrontement : la théorie économique a privilégié la valeur d'échange, et relégué l'utilité au second plan. A mesure que l'industrie humaine se développe et se perfectionne (division du travail), c'est au moyen de la production indirecte et de l'échange que l'homme se procure la plupart sinon la totalité des choses nécessaires à la satisfaction de ses besoins. L'échange apparaît en conséquence comme un phénomène de plus en plus général. A son tour, il se perfectionne en se divisant en deux

⁵ Il s'agit plus précisément d'une confrontation entre une (des) offre (s) et une (des) demande (s) dans le but de procéder à des échanges sur la base d'un système de prix.

parties : l'achat et la vente. Il est direct lorsque l'on échange *l'utilité produite* (J-B Say) contre celle dont on a besoin (c'est le troc), il devient indirect lorsque la monnaie est introduite dans l'échange. Dès lors, la valeur d'un produit constitue vis à vis des autres produits son pouvoir d'échange ou d'achat, « *ce pouvoir apparaît, se mesure⁶ et se fixe dans l'échange* » (De Molinari, 1873). L'économie politique devient ainsi la science des échanges (Walras, 1874) – par opposition à la science des richesses (Rossi, 1841) - et le marché, son instrument privilégié. Les économistes ont alors privilégié l'étude du mécanisme des marchés (unicité des prix, couple équilibre-stabilité, système des enchères, Mougeot, Naegelen, 1992) plutôt qu'une description précise de cette procédure (Guerrien 1989)⁷.

2° La loi de l'offre et la demande est intimement liée à la théorie de la valeur. Il s'agissait en effet de rechercher une loi générale qui règle les variations de la valeur d'échange. Cette loi a d'abord été présentée comme une formule qui désignait « *le concours et la lutte qui s'établit entre les vendeurs et les acheteurs d'un produit, ceux-ci offrant ce qu'ils veulent échanger, ceux-là demandant ce dont ils ont besoin* » (Garnier, 1873). Le résultat de ce concours et de cette lutte était le prix de marché.

Dans son *Cours d'économie politique* (1841), Rossi précisera cependant le sens de ces mots en les rattachant à la notion de sacrifice. Si la formule offre-demande n'exprime en effet que des faits objectifs - des quantités se rencontrent sur un marché – sans tenir compte des craintes, des désirs, des besoins de l'homme, elle peut satisfaire un marchand mais pas un économiste (Diemer, 2002). La demande n'exprime pas seulement une quantité matérielle, mais une quantité prise dans ses rapports avec la nature et l'intensité du désir. Il en est de même pour l'offre. L'offre exprime à la fois une quantité désignée, cependant cette quantité est combinée à la difficulté (ici l'effort) de la production : « *Par les mots offre et demande, il*

⁶ De Molinari (1873) rappelle que les économistes se sont appliqués de tout temps à choisir pour mesurer la valeur des choses qui sont l'objet des échanges, les produits dont la valeur était le moins sujette à varier. Ceux qui ont paru remplir au plus haut degré cette condition essentielle furent les métaux précieux, l'or et l'argent (monnaie). Quelques économistes avaient cependant proposé le blé pour les évaluations entre deux époques éloignées, en faisant remarquer que si la valeur du blé variait parfois dans des proportions énormes d'une année à l'autre, elle présentait une moyenne suffisamment stable dans une longue période. D'autres (dont Locke, Smith...) ont donné leur préférence au travail. Le prix courant du travail tendant constamment à se fixer au niveau de ses frais de production augmentés d'une part proportionnelle de profit, le travail pouvait fournir un étalon stable de la valeur si les frais de production ne variaient point.

⁷ On comprend dès lors pourquoi, il n'existe pas de modèle « *qui donnerait une représentation du marché tel qu'on se l'imagine habituellement* », en tant que système décentralisé où les choix individuels se coordonnent selon une procédure qui demeure floue (Guerrien, 2000)

ne faut pas entendre seulement les quantités matérielles qui existent sur le marché. Dans la demande, il faut aussi prendre en considération l'intensité et l'étendue du besoin, ainsi que les moyens d'échange dont le demandeur peut disposer ; et dans l'offre, la plus ou moins grande facilité que peuvent avoir les espérances et les craintes des acheteurs et des détenteurs actuels de la denrée » (1841, p 84). Reprenant l'exemple des bas et des aiguilles (objet de la polémique entre Say et Ricardo), Rossi finit par avancer qu'il n'est pas exact de dire que le prix est déterminé uniquement par la quantité des denrées qui se trouve sur le marché. Ainsi plus qu'un changement des conditions de l'offre et la demande, c'est le changement d'un élément capital de la valeur, ici le besoin (modification, rareté...), qui peut altérer l'échange. Ce besoin serait composé de trois éléments – étendue, énergie absolue et énergie relative (Rossi fait ici référence à la graduation sayenne de l'utilité)– auquel s'ajoute un quatrième : le moyen d'échange : « Il y a donc dans les besoins trois éléments à considérer : l'étendue, l'énergie et puis leur graduation ou énergie relative, comme vous voudrez l'appeler : ces éléments se combinent avec un quatrième, je veux dire avec les moyens d'échange que possède chaque demandeur. Chaque élément modifie la demande comme il modifie l'offre. Je passe devant le libraire et je ne lui achète pas son volume parce que je ne puis pas lui faire d'offre» (p 87)

De nombreux auteurs souligneront par la suite que l'état de l'offre et celui de la demande se composent de données morales difficiles à juger (idée déjà avancée par Cantillon près d'un siècle auparavant), que les données arithmétiques ne sont pas toujours soumises à l'observation. On ne peut pas toujours connaître l'état des affaires, le nombre de ceux qui offrent et la quantité offerte, le nombre de ceux qui demandent et la quantité demandée... Par ailleurs, les ruses des vendeurs (marchandises absente, stockage, approche spatiale) et des acheteurs (demandes à différents acheteurs) ; l'état des revenus (que les offreurs cherchent à connaître) ; la nature des marchandises (existence de frais de transport, durée de vie..) et des besoins (satisfaction immédiate ou renvoyée au lendemain) ; les situations accidentelles (aléa climatique pour les récoltes, disparition d'un vendeur, déclaration de guerre) influent sur les rapports de l'offre et de la demande. Enfin l'offre et la demande réagissent l'une sur l'autre. Ainsi, plus on offre, plus on affaiblit la demande, plus on demande, et plus on affaiblit l'offre.

Ces observations montrent combien la formule de l'offre et la demande résume des phénomènes complexes et délicats, elles expliquent également la difficulté qu'elle a rencontrée dans sa vulgarisation. Dans ses *Nouveaux principes d'économie politique* (1849),

Esmenard du Mazet n'hésitera pas à avancer que « *l'offre et la demande ne servent à rien, si ce n'est à couvrir l'ignorance des économistes* » (p 25)... « *Car on n'en peut tirer aucune conséquence sérieuse, et on ne la jette en avant que pour ne pas rester court* » (p 117).

Malgré ces difficultés, on trouve dans les *Principes d'économie politique* de J.S Mill (1848), une description du mécanisme de l'offre et (surtout) de la demande qui suffit à montrer que cette loi fixe souverainement les prix. Le prix d'une marchandise dépend des quantités d'offre et de demande dont elle est l'objet. Toutefois, on ne peut déterminer le rapport qui existe entre la demande et l'offre car ce rapport est modifié par d'autres éléments. Dans tout échange, il faut en effet considérer trois termes : l'offre, la demande et la valeur : « *Désignons par le mot demande la quantité demandée, tout en nous rappelant qu'il ne s'agit pas d'une quantité fixe, mais presque toujours variable selon le cours de la valeur, et supposons que la demande d'un article excède l'offre, c'est à dire qu'il y ait des personnes prêtes à acheter, au prix courant, une quantité plus grande que celle qui est offerte. Les acheteurs entrent en concurrence et la valeur de l'article s'élève. De combien ? En raison, pensera-t-on peut-être, de la quantité qui manque, d'un tiers, par exemple, si cette quantité qui manque est un tiers ? Nullement : car lorsque la valeur est élevée d'un tiers, il peut arriver que la demande excède encore l'offre. La valeur peut s'élever encore sans que la demande soit satisfaite et, en ce cas, la concurrence des acheteur continue... A quel point précis s'arrêtera donc la hausse ? Au point, quel qu'il soit, où l'offre et la demande se trouveront en équilibre : au prix qui fera retirer un tiers de la demande ou qui fera venir une offre d'un tiers de plus. Lorsque, d'une manière ou de l'autre, ou de deux manières à la fois, la demande se trouvera exactement égale à l'offre, la hausse n'ira pas plus loin. Ainsi nous voyons que l'idée de rapport entre l'offre et la demande serait déplacée et n'a rien à faire ici : s'il faut chercher un terme dans le langage des mathématiques, il convient d'employer celui d'équation. Il faut que l'offre et la demande, la quantité offerte et la quantité demandée, soient égalisées* »(pp. 417- 418).

Dans cette configuration, la loi de l'offre et la demande est toujours une loi d'équilibre, mais cet équilibre semble s'établir difficilement. La notion « d'équation d'échange » montre qu'il est extrêmement difficile de traduire la loi de l'offre et de la demande et ses variations dans une formule mathématique, « *à moins que l'on ne considère des besoins fixes toujours les mêmes, c'est à dire l'homme vivant automatiquement sans que la volonté, la fantaisie, le changement d'état de santé...ne puissent faire varier ses besoins* » (Liesse, 1900).

Il faudra cependant attendre la «*révolution marginaliste*» et la référence aux travaux de Cournot (1838) pour que l'on admette que les valeurs du marché soient bien régies par la loi de l'offre et la demande (approche mathématique). Pour Jevons (1871), si l'objet vendu est d'une qualité uniforme, il ne peut y avoir qu'un seul prix sur le marché, ce prix doit être celui auquel sera vendue la dernière unité (unité marginale) de cet objet (loi d'indifférence). Ceci implique que le marché soit toujours en équilibre. Walras (1874) avance pour sa part que le prix s'établira au niveau où se coupent les courbes de demande et d'offre, la demande et l'offre étant fonction du prix. Comment déterminer ces courbes avant qu'il n'y ait eu échange ? la réponse de Walras consiste à supposer que toutes les parties de l'échange confrontent leurs préférences avant que l'échange ne commence. Le commissaire priseur peut, lorsqu'il est en possession de ces informations, calculer le prix d'équilibre et le véritable échange peut alors commencer.

Dans les années 1970, suite à l'émergence du courant institutionnaliste, les économistes ont cherché à sortir de l'abstraction des modèles afin de rappeler que le marché pur n'existait pas. Les lois de l'offre et la demande cachaient en fait un tissu de relations sociales, de règles implicites, de jeux d'acteurs, de croyances, d'institutions. Dans *Getting a job* (1974), Granovetter montre comment la réussite dans la recherche d'emploi est conditionnée par les réseaux de relations, et qu'il valait mieux disposer d'un carnet d'adresses bien fourni, même constitué de contacts éloignés que posséder un réseau plus solide, mais trop étroit. Cette étude démontre que le marché du travail ne correspond pas à une rencontre entre offre et demande de travail entre agents anonymes. Il s'inscrit dans des réseaux sociaux – parents, amis, connaissances – qui permettent de profiter des opportunités.

3° Dans l'article «*Propriété*» du *Dictionnaire d'économie politique* de Coquelin et Guillaumin (1873), Léon faucher rappelait que l'économie politique recherchait les principes qui présidaient à la formation et à la distribution de la richesse. Elle supposait l'existence des droits de propriété dont elle avait fait son point de départ. Toutefois, les pères de la doctrine économique (Quesnay, Turgot, Smith...) gardèrent un silence à peu près⁸ uniforme sur cette grande question. Dans son *Traité d'économie politique* (1826), JB Say précisera qu'«*il n'est pas nécessaire, pour étudier la marche et la nature des richesses sociales, de connaître*

⁸ Quesnay, chef de file des physiocrates, a fait ressortir l'importance sociale de la propriété, mais ne s'occupe de la définir que dans un traité de droit naturel. Turgot, qui mis en lumière les origines de la propriété, n'examine nulle part le principe, le droit, ni les formes. Adam Smith en fait à peine mention.

l'origine des propriétés ou leur légitimité. Que le possesseur actuel d'un fonds de terre ou celui qui lui a transmis l'aient eu à titre de premier occupant, ou par une violence, ou par une fraude, l'effet est le même par rapport au revenu qui sort de ce fonds » (livre II, chap IV). Ce sont donc les philosophes et les juristes qui ont marqué de leurs empreintes les premières discussions sur les origines et les titres de propriété. Le droit de propriété est ainsi successivement associé aux lois (Grotius, Montesquieu⁹, Bentham¹⁰) ; à l'occupation du sol par la violence (droit du premier occupant qui aurait été légitimé par le système de prescription¹¹) et au travail (Thiers¹²).

Pour Léon Faucher (1873), la difficulté rencontrée par la plupart des philosophes et juristes pour définir la propriété, vient qu'ils décrivaient un phénomène qui a plus d'une fois changé de face. La propriété a participé au progrès général de la civilisation, en même temps, elle a suivi une loi de développement qui lui était propre. Elle a marché comme la liberté, comme l'industrie, et comme les arts dans le monde : « *Ce qui distingue le monde ancien du monde moderne, c'est que la propriété s'acquerraient trop souvent autrefois par la conquête, tandis qu'aujourd'hui elle a pour base essentielle le travail. Non-seulement dans*

⁹ Montesquieu avance que la propriété n'existe pas naturellement et qu'elle est fréquemment l'ouvrage de la loi : « *Comme les hommes, ont renoncé à leur indépendance naturelle pour vivre sous des lois politiques, ils ont renoncé à la communauté naturelle des biens pour vivre sous des lois civiles. Les premières lois leur acquièrent la liberté ; les secondes la propriété* » (Esprit des Lois, livre XXVI).

¹⁰ Bentham précise dans son *Traité de la législation* que la propriété ne périra qu'avec la loi « *La propriété n'est qu'une base d'attente : l'attente de retirer certains avantages de la chose qu'on dit posséder, en conséquence des rapports où l'on est déjà placé vis à vis d'elle ; il n'est point d'image, point de peinture, point de trait visible qui puisse exprimer ce rapport qui constitue la propriété. C'est qu'il n'est pas matériel, mais métaphysique ; il appartient tout entier à la conception de l'esprit. L'idée de la propriété consiste dans une attente établie, dans la persuasion de pouvoir retirer tel ou tel avantage, selon la nature du cas. Or cette persuasion, cette attente ne peuvent être que l'ouvrage de la loi. Je ne puis compter sur la jouissance de ce que je regarde comme mien que sur la promesse de la loi qui me le garantit. La propriété et la loi sont nées ensemble et mourront ensemble. Avant les lois, point de propriété ; ôtez les lois, toute propriété cesse* ».

¹¹ L'intérêt social commande ici de légitimer les transactions subséquentes. En effet, aucune transaction ne serait possible, aucun échange ne pourrait avoir lieu s'il n'était acquis qu'après un certain temps celui qui détient un objet le détient justement et peut le transmettre.

¹² Après avoir avancé que toute société présentait au début un phénomène de l'occupation plus ou moins violente, Thiers (1848) explique que la plus grande partie des propriétés foncières dérivent du travail : « *Le monde civilisé n'est pas une vaste usurpation, et, malgré les barbaries du régime féodal, malgré les bouleversements de la révolution de 1789, la propriété foncière remonte en France, et pour la plus grande partie, à l'origine la plus pure. Les champs que les romains enlevèrent aux gaulois étaient peu considérables, car le sol était à peine cultivé, et il ressemblait aux forêts que les américains concèdent aujourd'hui aux Européens... Mais c'est surtout pendant les siècles qui ont suivi, et sous le régime féodal, que le défrichement a commencé et s'est continué sans interruption ; ce qu'indique le nom de roture, venant de ruptura, donné à toute propriété qui avait le défrichement pour origine. Toute terre roturière venait par conséquent du travail le plus respectable, et c'était le plus grand nombre* » (De la propriété, livre I, p 12).

l'antiquité et dans le moyen âge, les individus comme les peuples s'enrichissaient par l'usurpation, mais les hommes libres dédaignaient l'industrie, et le sol était cultivé par des esclaves » (p 464). Dès lors, l'occupation et le travail, en tant que sources de la propriété se complèteraient l'une par l'autre. La possession n'aurait assurément rien de durable si la culture du sol ne venait la consacrer ; le travail n'impliquerait pas nécessairement la propriété puisque le fermier qui exploite une terre n'acquiert pas forcément un droit de propriété. Ce droit de propriété serait garanti par les lois civiles (article 544 du code civil¹³) et politiques.

Par la suite, le droit de propriété sera défini comme l'ensemble des règles suivant lesquelles les richesses sont appropriées entre les personnes. Ces règles n'appartiennent point à la science pure, qui ne connaît ni préceptes, ni règles ; mais à l'art ou la science appliquée. On considère le droit de propriété *« comme un lien qui attache certaines choses appelées « biens » à telles ou telles personnes qui en usent et en disposent à leur volonté »* (Courcelle-Seneuil, 1900, p 641). Walras (1859, 1898) et Dupuit (1861) lient la théorie de la propriété à la théorie de la valeur (Sagot – Duvauroux, 2003). Pour qu'une chose ait de la valeur, souligne Dupuit (1961), il faut et il suffit qu'elle soit utile, et assez rare pour que tous les hommes ne puissent en être suffisamment pourvus (Diemer, 2003). Quand une chose réunit ces deux qualités, elle a plus ou moins de valeur sans qu'il y ait de travail : *« Le vrai fondement de la propriété n'est donc ni le travail, ni la justice, c'est l'utile »* (p 343). Léon Walras précisera quant à lui que la propriété et la valeur d'échange naissent ensemble de la rareté des utilités (l'origine de la valeur serait également celle de la propriété¹⁴) . Les choses illimitées en quantité ne sont pas de la richesse sociale, elles n'ont pas de valeur d'échange et ne sont pas appropriables. A l'opposé, *« partout où il y a valeur d'échange, il faut qu'il y ait propriété et partout où il y a propriété, il doit y avoir valeur d'échange »* (1859, p 395).

L'articulation marché-droit de propriété insiste donc sur le fait que le droit de posséder a pour conséquence nécessaire le droit de disposer des biens que l'on possède, et de les transmettre

¹³ L'article 544 du code civil souligne que « la propriété est le droit de jouir et disposer des choses de la manière la plus absolue, pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par les lois ou par les règlements ». La propriété est peut-être antérieure à toute loi, mais elle est toujours subordonnée à la loi, qui la garantit.

¹⁴ Notons ici trois caractères importants de la propriété : 1° la possession s'applique non seulement à la jouissance directe du bien mais également à toute jouissance déléguée par le propriétaire (à titre gratuit ou onéreux – ici l'échange) ; 2° la possession est continue (les biens périssent par la consommation mais ceux qui restent ont toujours un propriétaire) ; 3° la possession est exclusive (déclarer un individu propriétaire d'une chose, c'est exclure la jouissance de cette chose et la faculté d'en disposer les autres individus).

soit à titre onéreux, soit à titre gratuit, de les échanger, de les vendre, de les donner entre-vifs ou par testament, et finalement de les laisser en héritage. Le droit de posséder place dans le commerce toutes les *richesses sociales* qui sont l'objet du droit de propriété, lequel implique la liberté de vendre et la liberté d'acheter¹⁵. Les contrats sont importants car ils permettent aux propriétaires des biens de les céder à condition d'en recevoir l'équivalent (monétaire).

Il existe cependant des exceptions à cette approche, ce sont les lois qui constituent la propriété des brevets d'invention, la propriété littéraire et artistique, la propriété des marques... Elles donnent lieu à l'apparition de monopoles artificiels qui ont un caractère commun, celui de ne nuire à aucun droit antérieur et de rémunérer des actes de services que la nature laisse sans rémunération.

4° la monnaie est associée depuis longtemps à la circulation des marchandises. Les produits de l'industrie humaine étant la matière d'échanges incessants - conséquence et condition nécessaire de la division du travail entre les individus et entre les nations - , cette circulation suppose des transferts de propriété, suit des canaux et utilise des véhicules. Ces véhicules sont principalement la monnaie métallique, le billet de banque... La monnaie a ainsi été conçue comme une marchandise à laquelle le commun consentement des hommes assigne la fonction de servir d'intermédiaire des échanges (prix de vente et prix d'achat sont exprimés sous forme monétaire). Dans l'article « *Monnaie* » du Dictionnaire d'économie politique (1873), Michel Chevalier précisera que lorsque la société se perfectionne et se développe, elle éprouve également le besoin de la monnaie. Cette monnaie serait le signe de la sociabilité humaine et ferait l'objet d'une convention générale : *« A mesure que la société se perfectionne, la sociabilité humaine se développe sous toutes les formes, et elle se révèle particulièrement par les proportions dans lesquelles les hommes pratiquent de plus en plus l'échange... La monnaie est un instrument auquel les hommes ont eu recours pour faciliter les échanges. On peut la définir ainsi : un instrument qui, dans les échanges, sert de mesure, et par lui-même est un équivalent... On conçoit que l'on rende les échanges beaucoup plus commodes si, entre toutes les marchandises, on en choisit une qui, en vertu d'une convention générale, soit universellement acceptée en retour de tout autre. La monnaie remplit ce rôle d'utile intermédiaire, c'est à dire qu'elle est la commune mesure des valeurs et en même temps un équivalent universel »*(p 200).

¹⁵ La propriété d'un bien se déplace par les achats et les ventes, de là, des obligations innombrables et des droits de toutes sortes.

Si l'histoire de la pensée économique révélera par la suite, que la théorie monétaire (notamment l'hypothèse de neutralité de la monnaie : la monnaie est un voile) insistera davantage sur les formes et les fonctions de la monnaie (la monnaie facilite les échanges et sert d'unité de compte) que sur la définition de la monnaie ; il convient toutefois de procéder aux deux constats suivants :

(i) L'articulation marché – monnaie trouve une certaine légitimité dans les travaux de Hume (1752) et de Cantillon (1755). Dans ses Discours, Hume avance l'idée que l'apparition et le développement du marché sont liés à l'émergence et à la circulation de la monnaie. Plus précisément, les contrats de vente et d'achat (exécutés par les marchands) auraient officialisés la monnaie en tant que moyen de paiement, et donc permis l'extension du marché. Nous ajouterons dans le prolongement de cette thèse que l'intervention de la monnaie a donné aux transactions économiques certains caractères maintenant bien établis. Elle leur a fait acquérir une grande précision (en effet, celui qui achète s'engage à donner, et celui qui vend s'oblige à recevoir un objet parfaitement déterminé, à savoir un certain montant d'unités monétaires). Elle a favorisé la sécurité et le nombre de transactions (tous les intérêts en ont profité).

(ii) L'articulation marché-monnaie trouve certains fondements dans les facteurs sociaux. Depuis les travaux de Simiand (1934), la monnaie est en effet présentée comme une réalité « *totalité*¹⁶ » sociale. Elle est le fait non pas d'individualités compétentes et informées (sorte de rationalité économique) mais bien de groupes, de collectivités, d'une nation, de plusieurs nations. Par ce biais, la monnaie préciserait les caractéristiques du lien social (Aglietta, 1999). *D'un côté*, elle évoque la question des droits et des obligations. La monnaie est à la fois une créance pour celui ou celle qui la possède (ménages, entreprises, Etat ; européens ou étrangers) et une dette pour celui ou celle qui l'émet (principalement les banques du second rang, et la Banque centrale européenne). Cette double identité

¹⁶ « *Nous atteignons au fond véritable qui est à reconnaître à la valeur d'une telle monnaie, en ses divers comportements eux-mêmes. Ce fond n'est pas fait d'éléments physiques, quantifiés ou quantifiables, entre lesquels s'établit un rapport mathématique qui constitue ou mesure cette valeur. Il est fait d'appréciations, d'estimations, de croyances, de confiance, de défiance, produits de sentiment autant que de raison, qui donc n'analysent même pas, distinctement, sans doute, ces deux ordres de données que nous venons de séparer ici : c'est simplement et d'ensemble une croyance et une foi en cette expression de valeur qui porte la marque d'un pays.... Cette représentation à la fois intellectuelle et affective qu'est une monnaie de cette sorte est le fait non pas d'individualités compétentes et informées, mais bien de groupes, de collectivités, d'une nation ; elle est sociale. Elle a un caractère et un rôle manifestement objectifs, parce qu'elle est une croyance et une foi sociale et, comme telle, une réalité sociale* » (1934, p 38).

créance/dette¹⁷ symbolise à la fois la constitution (sociale) des individus (du marché) et la pérennité de la société dans son ensemble. *De l'autre*, elle ouvre la voie de l'échange¹⁸ et de la confiance de l'autre. Au delà de ses formes, la monnaie devient valeur commune par la confiance de chacun (monnaie fiduciaire). Deux idées déjà présentes dans le chapitre IV du livre I des *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*. Adam Smith rappelait en effet que la monnaie exprimait à la fois des rapports sociaux (ce sont les dettes et les engagements d'un individu) et un rapport de force entre les individus (le pouvoir des princes et des gouvernants, c'est à dire des emprunteurs sur leurs créanciers) : « *Au moyen de ces opérations, les princes et les gouvernements qui ont eu recours [à la monnaie frappée] se sont, en apparence, mis en état de payer leurs dettes et de remplir leurs engagements avec une quantité d'argent moindre que celle qu'il aurait fallu sans cela ; mais ce n'a été qu'en apparence, car les créanciers ont été, dans la réalité, frustrés d'une partie de ce qui leur était dû...De telles opérations ont donc toujours été favorables aux débiteurs et ruineuses pour les créanciers, et elles ont quelquefois produit dans les fortunes des particuliers des révolutions plus funestes et plus générales que n'aurait pu faire une très grande calamité publique. C'est de cette manière que la monnaie est devenue chez tous les peuples civilisés l'instrument universel du commerce, et que les marchandises de toute espèce se vendent et s'achètent, ou bien s'échangent l'une contre l'autre, par son intervention* ». (1776, [1991, p 96])

IV. Illustration

Nous pouvons ici illustrer nos propos en revenant sur le 1^{er} paradigme évoqué, celui du marché, lieu d'échanges (place, foire, lieu de rassemblement des marchands et de circulation de marchandises). Hume (1752), Cantillon (1755), Smith (1776), Ricardo (1817), et plus généralement l'école classique, ont longtemps insisté sur la dimension spatiale du marché. Toutefois, la loi de l'offre et la demande, le processus de tâtonnement, la question des

¹⁷ Aglietta et Orléan insistent particulièrement sur le concept de dette : « *la dette primordiale demeure le concept adéquat qui permet de penser le tout de la société et son mouvement. La raison pour laquelle la pensée moderne des relations sociales ne la reconnaît pas, c'est quelle est désormais associée en dettes privées de nature économique d'un côté, et dette sociale de nature politique de l'autre. Mais cela n'empêche pas que l'hypothèse du lien social en tant que dette de vie continue d'éclairer notre compréhension de la monnaie. En effet, même lorsqu'elles se présentent comme des engagements privés, les dettes économiques ont une cohérence globale, parce qu'elles insèrent les individus dans une division du travail dissimulée derrière l'échange* » (1999 , p 22).

¹⁸ L'histoire révèle en effet que le lien financier fût bien antérieur au type d'échange « *sur lequel s'est greffé la finance moderne* » (1999, p 21).

droits de propriété, la place de la monnaie et l'exercice de la concurrence sont implicitement rattachés à la notion de marché.

* Le marché, plus précisément la sphère marchande, est introduit par Hume¹⁹ (1752) afin de rendre compte de trois faits : la place des marchands dans la société économique, le développement du commerce, et la circulation de la monnaie. Les marchands (ou commerçants) sont des intermédiaires aux attributions plus ou moins compliquées suivant l'état de la civilisation. Derrière les marchands, on retrouve surtout la bourgeoisie toute entière dont la principale occupation, est le commerce. Hume revendique pour elle la considération que mérite une classe sociale indispensable à la prospérité publique²⁰.

C'est au défaut de cette considération qu'il attribue l'infériorité commerciale de certains Etats (Schatz, 1902). Les marchands établissent un lien entre producteurs et consommateurs, sur la base des besoins réciproques. Hume oppose ici les sociétés d'assistance mutuelle dont les mécanismes de coordination reposent sur les contrats (liens de proximité, connaissance des deux coéchangistes) aux sociétés commerciales dont les mécanismes de coordination insisteraient davantage sur la dimension spatiale des échanges. Le marché est le lieu où se réunissent les marchands, les acheteurs et les vendeurs ; c'est également le lieu où naissent l'émulation et la concurrence qui augmentent la prospérité générale et profitent à toute nation : « *On peut observer que lorsque le commerce devient plus étendu et qu'il exige de plus gros fonds, il s'élève une rivalité entre les marchands et les négociants, et cette concurrence dont le public profite donne un nouvel accroissement au commerce en même temps qu'il en diminue les profits* » (1752, [1847, p 55]). Au fur et à mesure que le commerce se développe et que la population s'accroît, Hume note que les relations commerciales sont plus difficiles à entretenir : les marchandises sont plus nombreuses, plus diversifiées et variées...pour toutes ces raisons, le marchand est devenu propriétaire des marchandises et du travail. Il échangera ces marchandises contre de la monnaie (étalon de mesure, représentation commune). Ainsi une augmentation à la fois de la quantité de monnaie (or et argent) et de l'activité économique

¹⁹ Le marché a pour toile de fonds la longue controverse sur l'idée de richesse. Face aux mercantilistes et à John Law, qui appréhendaient la richesse d'un pays par la quantité d'espèces monétaires en circulation, David Hume, comme bon nombre de ses contemporains (Cantillon, Turgot, Smith) rappellera régulièrement dans ses *Discours* que l'argent ne peut être confondu avec la richesse : ce qui fait un Etat riche, c'est l'abondance des hommes et des marchandises.

²⁰ Hume prône le développement de l'activité commerciale et l'enrichissement personnel (seul moyen de stimuler l'ardeur des affaires). Les marchands sont par essence les « fourmis » qui compensent les dépenses exagérées (luxure et plaisir) des propriétaires fonciers, et donc les véritables moteurs de la création de richesse.

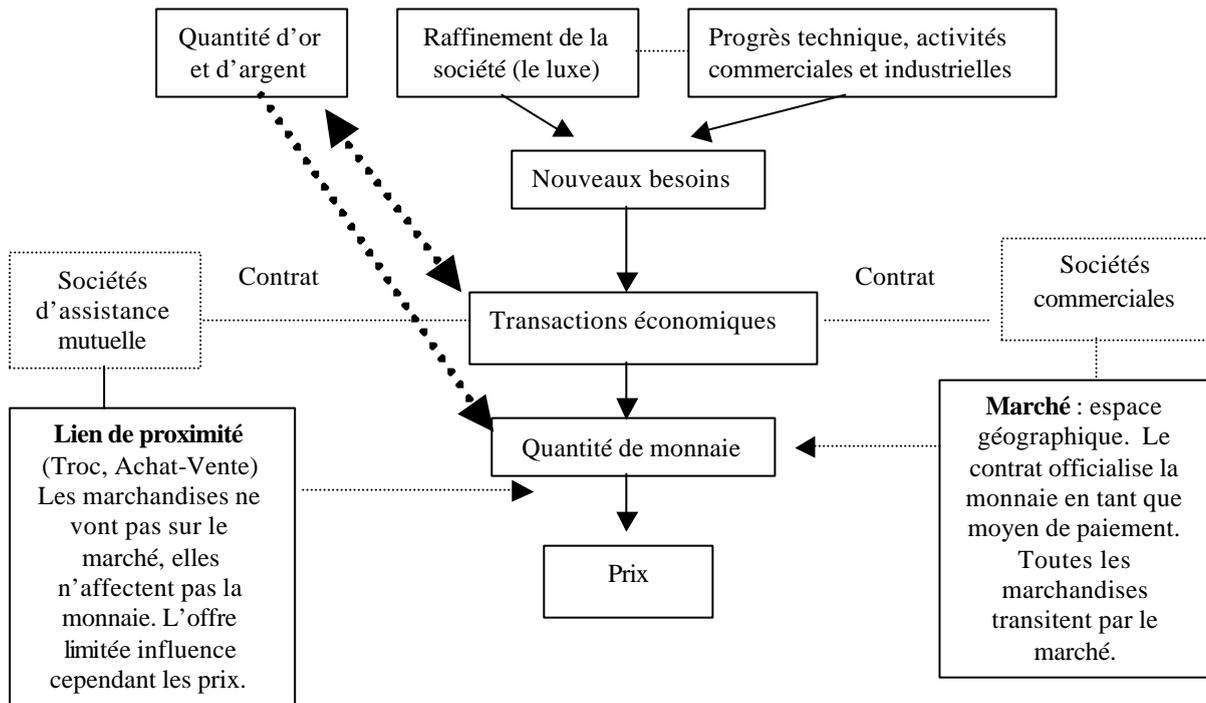
signifiera qu'il faudra une grande quantité d'argent pour représenter une quantité de marchandises et de travail. A l'opposé, si l'activité commerciale, seule, est développée, les prix de chaque marchandise diminueront, et une faible quantité de monnaie suffira comme *représentation commune*. Hume s'appuiera ici sur deux postulats : 1° le prix de chaque marchandise dépend de la proportion entre les marchandises et le numéraire (une modification de l'une des deux composantes génèrerait une même conséquence, soit une hausse, soit une baisse des prix) ; (2) les prix ne dépendent pas de la valeur absolue des marchandises et de celle du numéraire existants dans un pays, mais bien de la quantité relative des marchandises *présentes sur le marché* et de la quantité de numéraire *en circulation*. Le prix du marché serait ainsi déterminé par l'achat et la vente de faibles quantités de marchandises, celles qui circulent réellement sur le marché. L'offre (ce que Hume appelle le *surplus libre*, c'est à dire la production moins l'intra-consommation) comparée à la demande, fixe le prix d'une marchandise. Le développement de la sphère marchande et la libre circulation des marchandises auraient alors deux conséquences : une augmentation de la circulation monétaire, une diminution du prix des marchandises. Ce double résultat, reposerait sur l'argumentaire suivant. L'émergence de nouveaux besoins, de nouveaux désirs des hommes aurait stimulé les transactions économiques, donc la nécessité de recourir à la monnaie.

Le marché, en tant qu'espace géographique, aurait vu ses limites repoussées²¹. Les liens de proximité (acheteur-vendeur ; propriétaire-fermier) ne constitueraient plus le principal canal d'échange. Les nombreux déplacements qui en résultent, amènent acheteurs et vendeurs à privilégier la monnaie (or et argent). Les contrats, auraient enfin officialisés la monnaie (or et argent) comme moyen de paiement. A contrario, les marchandises consommées à la maison ou échangées contre d'autres marchandises (c'est à dire le troc), ne vont jamais sur le marché, elles n'affectent donc pas la circulation monétaire. Dès lors, la diminution des quantités offertes génère une hausse des prix. Il faut donc que *l'argent monnayé* entre dans les contrats, s'il est partout la mesure de l'échange, toutes les marchandises transiteront par le marché. Elles deviennent alors bon marché, et les prix baissent : « *Bien que l'accroissement de la quantité de produits n'ait pas été égale à celui du numéraire, il a cependant été considérable, ce qui a servi à maintenir l'argent monnayé et les marchandises, dans une proportion qui s'est peu éloignée de l'ancienne* » (1752, [1852, p 39]).

²¹ Ainsi, au delà des idées véhiculées par la TQM et des effets à court terme, la monnaie aurait également des effets vertueux à long terme sur l'activité économique. La monnaie permettrait une extension « géographique » du marché .

Selon Hume, le fait que, malgré les découvertes des mines d'or et d'argent, les prix n'aient pas augmenté dans les mêmes proportions, trouverait son origine dans les vertus du marché. Il faut donc encourager le commerce et les manufactures, « *stimuler le raffinement souhaité par la société* ».

Fig 1 : *circulation monétaire et vertus du marché*



Source : Diemer (2003)

Notons ici que l'apparition et le développement du marché sont liés à l'émergence et à la circulation de la monnaie. Dans l'œuvre économique de Hume, ces deux faits s'auto-renforcent car ils correspondent à l'évolution « *irréversible* » de la société économique. Hume distingue en effet deux phases principales dans cette évolution : la première période serait constituée par les civilisations primitives (chasse, pêche, troc), la seconde serait celle de l'économie monétaire : « *Lorsque les hommes commencent à avoir des goûts plus délicats et plus recherchés, ils quittent leurs anciennes habitations, et ne se contentent plus des denrées et des marchandises simples que le voisinage leur fournit. Les échanges se multiplient, un plus grand nombre d'espèces de marchandises entre dans le commerce, pour satisfaire aux besoins réciproques, et ce commerce ne peut exister sans argent. Les ouvriers ne peuvent plus être payés en grains, parce qu'ils ont d'autres besoins que celui de la simple nourriture. Le laboureur est obligé d'aller au loin chercher les marchandises qui lui sont nécessaires, et ne peut pas toujours porter avec lui les denrées, dont la vente le met en état de payer le*

manufacturier et le négociant. Il s'établit des entrepreneurs, des manufacturiers et des négociants de toutes sortes de marchandises, et ils ne peuvent commercer les uns avec les autres qu'avec des espèces. Dans cet état de la société, les marchés ne se peuvent plus terminer qu'en soldant en pièces de métal, dont l'usage est devenu bien plus commun qu'il ne l'était quelques siècles auparavant » (Editions Daire, p 41).

* Chez Cantillon (1755), la conception du marché doit être rattachée à la propriété de la terre. La terre appartient en effet à un petit nombre d'hommes. Ces derniers feront valoir leurs terres par leurs mains ou les donneront à un ou plusieurs fermiers. La séparation entre propriété de la terre et exploitation de la terre introduit dans le même temps l'opposition entre ville et campagne. Les fermiers qui conduisent le travail, doivent résider près de leurs champs pour minimiser le temps de transport. Les propriétaires peuvent quant à eux aller vers les villes (il s'agit uniquement des propriétaires de grandes exploitations, les autres résideront dans les bourgs et villages), ils sont sous la dépendance des denrées produites par les fermiers. Le marché est alors associé à un bourg, c'est à dire à un village constitué en tant que marché. La présence du propriétaire foncier est une condition nécessaire, mais pas suffisante à l'apparition du marché, il faut également que des marchands et des entrepreneurs acceptent d'acheter les denrées aux fermiers, de les transporter, puis de les vendre dans les villes (1^{er} partie, chapitre II, IV, V et VI) : *« Il y a des villages où l'on a érigé des marchés, par le crédit de quelque propriétaire ou seigneur en Cour. Ces marchés, qui se tiennent une ou deux fois la semaine, encouragent plusieurs petits entrepreneurs et marchands de s'établir dans ce lieu ; ou ils achètent au marché les denrées qu'on y apporte des villages d'alentour, pour les transporter et vendre dans les villes ; ils prennent en échange dans la ville, du fer, du sel, du sucre et d'autres marchandises, qu'on vend, les jours de marché, aux habitants des villages »* (1997, [1755, p 5]).

Cantillon présente les avantages d'un marché centralisant les ventes et les achats de marchandises des villageois et des marchands : économie de transport, respect de la qualité et des quantités, disponibilité des différents protagonistes, fixation du prix : *« 1° Les circuits des marchands dans les villages multiplieraient la dépense des voitures, sans nécessité. 2° Ces marchands seraient peut-être obligés d'aller dans plusieurs villages avant que de trouver la qualité et la quantité des denrées qu'ils veulent acheter. 3° Les villageois seraient le plus souvent aux champs lors de l'arrivée de ces marchands, et, ne sachant quelles espèces de denrées il leur faudrait, ils n'auraient rien de prêt et en état. 4° Il serait presque impossible*

de fixer le prix des denrées et des marchandises dans les villages, entre ces marchands et les villageois. » (1755, [1997, p 6]).

A partir d'observations des faits²², Cantillon donnera une expression claire et simple de la loi de l'offre et de la demande dans les deux paragraphes qui suivent : « *Le marchand refuserait dans un village le prix qu'on lui demande de la denrée, dans l'espérance de la trouver à meilleur marché dans un autre village, et le villageois refuserait le prix que le marchand lui offre de sa marchandise, dans l'espérance qu'un autre marchand qui viendra, la prendra à meilleur compte. On évite tous ces inconvénients lorsque les villageois viennent les jours de marché au bourg, pour y vendre leurs denrées, et y achetaient les marchandises dont ils ont besoin.* » (1755, [1997, p 6])...« *Les prix s'y fixent par la proportion des denrées qu'on y expose en vente et de l'argent qu'on offre pour les acheter ; cela passe dans la même place, sous les yeux de tous les villageois de différents villages, et des marchands ou entrepreneurs du bourg. Lorsque le prix a été déterminé avec quelques-uns, les autres suivent sans difficulté, et l'on constate ainsi le prix du marché de ce jour-là* » (1755, [1997, p 7]).

Une analyse plus détaillée de la loi de l'offre et la demande sera présentée dans le chapitre II de la 2^{ème} partie de l'Essai, intitulé *Des prix (Du prix) des marchés*. Cantillon est frappé par le côté « irrationnel » et non géométrique de l'adaptation de l'offre à la demande. C'est l'empressement et la facilité, des motivations purement émotionnelles, qui sont à l'origine de la formulation des offres et des demandes : « *Supposons que les bouchers d'un côté et les acheteurs de l'autre. Le prix de la viande se déterminera après quelques altercations ; et une livre de bœuf sera à peu près en valeur à une pièce d'argent, comme tout le bœuf, qu'on expose en vente au marché, est à tout l'argent qu'on y apporte pour acheter du bœuf. Cette proportion se règle par l'altercation. Le boucher soutient son prix sur le nombre d'acheteurs qu'il voit ; les acheteurs, de leur côté, offrent moins selon qu'ils croient que le boucher aura moins de débit : le prix réglé par quelques-uns est ordinairement suivi par les autres. Les uns sont plus habiles à faire valoir leur marchandise, les autres plus adroits à la discréditer. Quoique cette méthode de fixer les prix des choses au marché n'est aucun fondement juste ou géométrique ; puisqu'elle dépend souvent de l'empressement ou de la facilité d'un petit nombre d'acheteurs, ou de vendeurs ; cependant il n'y a pas d'apparence qu'on puisse y*

²² Smith s'appuiera également sur l'observation des faits. Le XIX^{ème} siècle raisonnera dans l'abstrait. La première moitié du XX^{ème} siècle poursuivra parallèlement des études d'observation pure et de théorie pure.

parvenir par aucune autre voie plus convenable. Il est constant que la quantité des denrées ou des marchandises mises en vente, proportionnée à la demande ou à la quantité des acheteurs, est la base sur laquelle on fixe, ou sur laquelle on croit toujours fixer, les prix actuels des marchés ; et qu'en général, ces prix ne s'écartent pas beaucoup de la valeur intrinsèque » (1755, [1997, p 67]).

Le facteur spatial, cher à Cantillon occupe une place importante dans l'analyse de la loi de l'offre et de la demande ainsi que celle du processus de tâtonnement. Le prix est en effet fixé par les parties en présence *« le boucher soutient son prix sur le nombre d'acheteurs qu'il voit »* (souligné par nous). La théorie de l'équilibre qui en découle, suppose que tous les autres acheteurs et vendeurs se satisfont du prix précédemment fixé. L'altercation, processus émotionnel et proche du jeu de hasard, agit avant tout sur le surplus des agents économiques. Un vendeur qui souhaite privilégier son prix de départ, peut manquer une vente avantageuse. Toutefois, en soutenant ce prix, il peut également préparer le terrain à une vente future plus avantageuse (l'acte de vente et d'achat n'est pas un acte instantané et localisé en un lieu précis, il a également une dimension spatiale et temporelle) : *« Il arrive souvent que les vendeurs, en voulant trop soutenir leur prix de marché, manquent l'occasion de vendre avantageusement leurs denrées, ou leurs marchandises, et qu'il y perdent. IL arrive aussi qu'en soutenant ces prix, ils pourront souvent vendre plus avantageusement un autre jour. Les marchés éloignés peuvent toujours influencer sur les prix du marché où l'on est : si le blé est extrêmement cher en France, il haussera en Angleterre et dans les autres pays voisins »* (1755, [1997, p 68]). Cantillon présente ici une analyse parfaite du prix de marché (prix réel du marché concret et non prix de concurrence de marché abstrait). Le temps et l'espace jouent un rôle important. Il n'y a pas un prix unique, mais plusieurs prix. Les marchés éloignés ont une influence. C'est ainsi que dans le chapitre V, intitulé *« De l'inégalité de la circulation de l'argent effectif »*, Cantillon montre que la différence des prix entre la ville et la campagne tient à trois faits : 1° les frais de transport, 2° l'impossibilité ou l'inutilité de transporter certains produits qui n'ont qu'un marché local; 3° l'abondance de monnaie (c'est à dire de revenus) à la ville (expression de la théorie quantitative de la monnaie) : *« Il résultera de là que le prix des denrées d'égale bonté sera toujours plus haut dans les campagnes qui sont plus près de la capitale, que dans celles qui en sont loin, à proportion des frais et des risques de voiture ; et que les campagnes adjacentes aux mers et aux rivières qui communiquent avec la capitale, tireront un meilleur prix de leurs denrées, à proportion, que celles qui en sont éloignées (toutes autres choses étant égales par ailleurs), parce que les frais des voitures*

d'eau sont moins considérables que ceux des voitures par terre. D'un autre côté les denrées et les petites marchandises qu'on ne peut pas consommer dans la capitale, soit qu'elles n'y soient pas propres, soit qu'on ne les y puisse transporter à cause de leur volume, ou parce qu'elles se gâteraient en chemin, seront infiniment à meilleur marché dans les campagnes et les provinces éloignées, que dans la capitale, par rapport à la quantité d'argent qui circule pour cela, qui est considérablement plus petite dans les provinces éloignées » (1755, p 85)

Dans le chapitre IV, de la 3^{ème} partie, intitulé *Des variations de la proportion des valeurs, par rapport aux métaux qui servent de monnaie*,(p 150), Cantillon finira par revenir sur la question des altercations en insistant sur l'interdépendance des marchés : *« Pour juger donc de la proportion de l'or et de l'argent, il n'y que le prix du marché qui puisse décider : le nombre de ceux qui ont besoin d'un métal en échange de l'autre, et de ceux qui veulent faire cet échange, en détermine le prix. La proportion dépend souvent de la fantaisie des hommes : les altercations se font grossièrement et non géométriquement. Cependant, je ne crois pas qu'on puisse imaginer aucune règle pour y parvenir, que celle-là : au moins nous savons dans la pratique, que c'est celle-là qui décide, de même que dans le prix et la valeur de toute autre chose. Les marchés étrangers influent sur le prix de l'or et de l'argent, plus que le prix d'aucune autre denrée ou marchandise, parce que rien ne se transporte avec plus de facilité et moins de déchet » (1755, [1997, p 150]).*

* C'est dans le chapitre III des *Recherches sur la Nature et les Causes de la Richesse des Nations* (1776), que Smith identifie la notion de marché à la faculté d'échanger. L'importance prise par la division du travail s'expliquerait par l'étendue du marché. *« Puisque, c'est la faculté d'échanger qui donne lieu à la division du travail, l'accroissement de cette division doit, par conséquent, toujours être limité par l'étendue de la faculté d'échanger, ou en d'autres termes, par l'étendue du marché » (1776, [1991 p 85]).* Un marché de dimension réduite ne permettra pas à l'individu d'échanger tout le surplus de son produit contre le surplus du produit du travail d'un autre individu. La distance, la facilité des transports (terrestres et maritimes) sont très importantes pour délimiter l'étendue du marché. Si les coûts de transport étaient importants, il n'y aurait que peu ou pas de commerce entre les parties éloignées du monde. Smith note qu'il est naturel que *« les premiers progrès de l'art et de l'industrie se soient montrés partout où cette facilité ouvre le monde entier pour marché, au produit de chaque espèce de travail, et ces progrès ne s'étendent que beaucoup plus tard dans les parties intérieures du pays » (1776, [1991, p 87]).*

La société devient alors une société de marchands et de commerçants : « *La division du travail une fois généralement établie, chaque homme ne produit plus par son travail que de quoi satisfaire une très petite partie de ses besoins. La plus grande partie ne peut être satisfaisante que par l'échange du surplus de ce produit qui excède sa consommation, contre un pareil surplus du travail des autres. Ainsi, chaque homme subsiste d'échanges et devient une espèce de marchand, et la société elle-même est proprement une société commerçante* » (1776, [1991, p 91]). La monnaie y joue un rôle essentiel puisqu'elle facilite énormément l'échange et donc la division du travail.

Smith précisera par la suite le concept de marché en recherchant les lois générales qui déterminent les prix (ceux-ci désignent des rapport d'échanges). Il introduira à cet effet, deux types de prix, les prix de marché et les prix naturels. Le prix naturel varie avec le taux naturel de chacune des trois parties constituantes du prix de la marchandise : le salaire, le profit et le fermage (rente). Le taux de ces trois parties varie dans chaque société selon les circonstances où elle se trouve, selon son état de richesse ou de pauvreté, suivant sa marche progressive, stationnaire ou rétrograde. Le prix naturel signifie donc que la marchandise est vendue précisément ce qu'elle vaut ou ce qu'elle coûte réellement à celui qui la porte au marché : « *Dans chaque société, dans chaque localité, il y a un taux moyen ou ordinaire pour les profits dans chaque emploi différent du travail ou des capitaux. Ce taux se règle naturellement... par les circonstances générales dans lesquelles se trouve la société... Il y aussi, dans chaque société ou canton, un taux moyen ou ordinaire pour les fermages (rents)... On peut appeler ce taux moyen et ordinaire le taux naturel du salaire, du profit et du fermage pour le temps et le lieu dans lesquels ce taux domine communément. Lorsque le prix d'une marchandise n'est ni plus ni moins que ce qu'il faut pour payer, suivant leurs taux naturels... alors cette marchandise est vendue ce qu'on peut appeler son prix naturel* » (1776, [1991, p 125]). Le prix auquel une marchandise se vend communément est ce que Smith appelle son prix de marché. Le prix de marché de chaque marchandise particulière est déterminé par la proportion entre la quantité de cette marchandise existant actuellement au marché, et les demandes de ceux qui sont disposés à en payer le prix naturel ou la valeur entière des fermages, des profits et salaires qu'il faut payer pour l'attirer au marché : « *On peut les appeler demandeurs effectifs, et leur demande, demande effective (effectual demand), puisqu'elle suffit pour attirer effectivement la marchandise au marché. Elle diffère de la demande absolue* ». (1776, [1991, p 126).

Smith examinera trois configurations possibles du prix de marché (sorte de cobweb).

(i) Quand la quantité d'une marchandise amenée sur le marché, se trouve au dessous de la demande effective, tous ceux qui sont disposés à payer la valeur entière des fermages, salaires et profits qu'il en coûte pour mettre cette marchandise sur le marché, ne peuvent pas se procurer la quantité qu'ils demandent. Plutôt que de s'en passer tout à fait, quelques uns d'eux consentiront à donner davantage. Une concurrence s'établira aussitôt entre eux, et le prix de marché s'élèvera plus ou moins au dessus du prix naturel, suivant que la grandeur du déficit, la richesse ou la fantaisie des concurrents viendront animer plus ou moins cette concurrence.

(ii) Lorsque la quantité mise sur le marché excède la demande effective, elle ne peut être entièrement vendue à ceux qui consentent à payer la valeur collective des fermages, salaires, et profits qu'il en a coûté pour l'y amener. Il faut bien qu'une partie soit vendue à ceux qui veulent payer moins que cette valeur entière, et le bas prix que donnent ceux-ci réduit nécessairement le prix du tout. Le prix de marché tombera alors plus ou moins au dessous du prix naturel, selon que la quantité de l'excédent augmentera plus ou moins la concurrence des vendeurs, ou suivant qu'il leur importera plus ou moins de se défaire rapidement de la marchandise (exemple d'un produit périssable).

(iii) Lorsque la quantité mise sur le marché suffit tout juste pour remplir la demande effective, et rien de plus, le prix de marché se trouve naturellement être en exactitude, du moins autant qu'il est possible d'en juger, le même que le prix naturel...La quantité de chaque marchandise mise sur le marché se proportionne naturellement d'elle-même à la demande effective.

On retrouve ici le mécanisme de la gravitation : *«le prix naturel est donc, pour ainsi dire, le point central vers lequel gravitent continuellement les prix de toutes les marchandises»*. Smith admet que différentes circonstances accidentelles peuvent les tenir un certain temps éloignés du prix naturel, cependant, quels que soient les obstacles rencontrés, ils auront tendance à converger vers lui. Dans ces conditions, Smith considère que les prix naturels permettront la reproduction de l'activité économique et que la concurrence tendra à les imposer aux échangistes. Le marché, lieu géographique des échanges, devient également un *champs de force défini par la concurrence*. C'est sous la condition que celle-ci puisse s'exercer librement que le marché permet aux échangistes de connaître les prix naturels et que la concurrence leur impose d'y conformer leurs transactions (Steiner, 1991).

CONCLUSION

Le recours aux approches lexicographique et paradigmatique nous a permis de présenter les termes d'une véritable discussion sur la notion de marché sans toutefois poser les bases d'une définition claire et précise. L'analyse lexicographique révèle un appauvrissement des termes qui définissent le marché. L'approche paradigmatique ne saurait quant à elle se limiter à une simple superposition des modèles théoriques, sorte de « *poupées russes* » enchevêtrées les unes aux autres, et révélant le cœur du problème. La référence aux « *fondamentaux* » du marché semble être une voie judicieuse, notamment lorsqu'il s'agit d'établir une définition pertinente et évolutive du marché. Le marché serait ainsi défini comme « *un lieu d'échange (fictif ou réel) où les offres des vendeurs rencontrent les demandes des acheteurs qui s'ajustent à un certain prix. Il suppose l'existence de 4 fondamentaux : des droits de propriété, une expression de la valeur des marchandises, un processus d'échange basé sur la confrontation d'une offre et d'une demande, et un équivalent-marchandise (ici la monnaie)* ». De là, l'ambiguïté qui résidait derrière le terme de marché disparaît, et les oppositions théoriques peuvent s'exprimer clairement à travers les différents fondamentaux.

BIBLIOGRAPHIE

- AGLIETTA M., ORLEAN A. (1998), *La monnaie souveraine*, Odile Jacob.
- AGLIETTA M., ORLEAN A. (1982), *La violence de la monnaie*, PUF.
- ALLAIS M. (1989), *La théorie générale des surplus*, PUG.
- BERAUD A., FACCARELLO G. (1992), *Nouvelle histoire de la pensée économique, vol 1, des scolastiques aux classiques*, Editions La Découverte.
- BOYER R., SAILLARD Y. (1995), *Théorie de la Régulation, l'Etat des savoirs*, La Découverte.
- BOYER R. (1986), *La théorie de la régulation : une analyse critique*, Agalma La découverte.
- BOWLEY M. (1937), *Nassau Senior and Classical Economics*, London, Georges Allen and Unwin.
- BROUSSEAU E. (1993), *L'économie des Contrats*, PUF.
- COLLECTIF (1989), *L'économie des Conventions, Revue Economique*, n° 2, mars.
- CROZET Y. (1990), *L'économie des Conventions : le marché et la rationalité interpellés, Economie et Humanisme* n° 311, jan-fév.
- COQUELIN C., GUILLAUMIN G.U (1864), *Dictionnaire de l'économie politique*, 3^{ème} édition.
- COURNOT A.A (1838), *Recherches sur les principes mathématiques de la théorie des richesses*, Paris, L. Hachette.
- COURNOT A.A (1863), *Principes de la théorie des richesses*, Paris, L. Hachette.
- DEBREU G. (1966), *Théorie de la valeur*, Dunod, Paris.
- DEHEM R. (1984), *Histoire de la pensée économique, des mercantilistes à Keynes*, Dunod.
- DIEMER A. (2003), *Monnaie, intérêt et conventions dans l'œuvre de David Hume*, séminaire de recherche du GRESE, document de travail, Juin, 19 p.
- DIEMER A. (2003), *Utilité, valeur, demande : la controverse entre J-B Say et Jules Dupuit*, in Potier J-P, Tiran A., *Jean-Baptiste Say, Nouveaux regards sur son œuvre*, pp. 361-380, Economica.

- DIEMER A. (2002), *Economie pure, économie appliquée, économie sociale, un point de vue critique sur l'œuvre de Walras*, Colloque de l'Association Internationale Walras, 20 septembre, Lyon, 16 p.
- DIEMER A. (2002), Une relecture du paradoxe de la valeur à travers les travaux de Pellegrino Rossi, *Document de travail*, n°2002-03, Université de Reims, pp. 1-16
- DIEMER A. (2001), Le paradoxe de la valeur : un retour sur les travaux de Say, Ricardo, Dupuit, Mc Culloch et Rossi, Actes du colloque Charles Gide « Agréger, répartir et échanger : la valeur d'Aristote à Sraffa, Shapley et Debreu », 27-29 septembre 2001, Strasbourg, pp. 1- 21.
- DOCKES P. (1996), *La société n'est pas un pique-nique*, Economica.
- DOSTALER G., ETHIER D. (1989), *Friedrich Hayek, Philosophie, économie et politique*, Economica.
- DUPUIT J. (1865), «De la liberté de tester», *Journal des Economistes*, 2nd série, vol XXXXVII, pp. 194-20228.
- DUPUIT J. (1861), «Du principe de propriété – le juste – l'utile » *Journal des Economistes*, 2^{ème} série, tome XXIX, pp. 321-347 ; tome XXX, 15 avril, pp. 28-55.
- ESMENARD DU MAZET(1849), *Nouveaux Principes d'Economie Politique*, Paris, Joubert.
- FRIEDMAN M. (1983), *Prix et théorie économique*, Economica.
- GARNIER J. (1879), *Premières notions d'économie politique sociale ou industrielle*, 5^{ème} édition, Guillaumin.
- GIDE C., RIST C. (1913), *Histoire des doctrines économiques*, Sirey, Paris.
- GRANOVETTER M. (1995), *la construction sociale du marché*, L'Harmattan.
- GRANOVETTER M. (1994), Les institutions économiques comme constructions sociales, dans *Analyse économique des Conventions*, PUF.
- GUERRIEN B. (1989), *Concurrence, flexibilité et stabilité*, Economica.
- GUERRIEN B. (1989), *La théorie néo-classique, bilan et perspectives*, Economica.
- GUERRIEN B. (1996), *Dictionnaire d'analyse économique*, La Découverte, Repères.
- HAYEK F. (1931), *Prices and Production*, Londres, Routledge & Sons.
- HAYEK F. (1944), *The Road to Serfdom*, Londres, Routledge & Sons.
- HUME D. (1740), *A treatise of Human Nature : Being An Attempt to Introduce the Experimental Method of Reasoning into Moral Subjects*, vol III Of Morals, London, Thomas Longman. Traduction française, Hume, La morale, *Traité de la nature humaine III*, GF-Flammarion, 1993.
- HUME D. (1752), *Essays, moral, Political, and Literary*, Londres.
- JEVONS W.S (1871) «*The Theory of Political Economy* » Londres, Mc Millan and Cie, 2ⁿ edit 1879.
- KEYNES J-M (1935), *Théorie Générale de l'emploi de l'intérêt et de la monnaie*, trad française, Payot, 1969.
- LEWIS D.K (1969) "*Convention : A philosophical study* " Harvard University Press.
- MALTHUS T. (1820), *Principes d'économie politique*, Trad frçse, chez Calmann Levy, 1969.
- MARSHALL A. (1890), *Principles of Economics*, London. 8th édition, Mc Millan, 1920.
- MARX K. (1867), *Le capital*, Livre I, Traduction française, Editions Sociales (1978).
- MOUGEOT M., NAEGELEN F. (1992), *Mécanismes incitatifs et formation des prix*, Economica.
- ORLEAN A. (1994), *Analyse économique des conventions*, PUF.
- RICARDO D. (1817), *Principes de l'économie politique et de l'impôt*, trad frçse, (1977), Champs Flammarion
- ROSSI P. (1840-1841), *Cours d'économie politique*, Vol I et II, Editeurs Joubert et Thorel.
- ROSSI P. (1851-1854), *Cours d'économie politique*, Vol III et IV, Editeurs Joubert et Thorel.
- SAGOT-DUVAUROUX D. (2003), «Controverse sur le Monautopole : Jules Dupuit face au droit d'auteur», , ouvrage collectif sous la direction de J-P Simonin et F. Vatin, « *l'œuvre multiple de Jules Dupuit (1804-1866) , calcul d'ingénieur, analyse économique et pensée socialiste* », Presses Universitaires d'Angers, GEAPE, (pp. 117-126).
- SAY J-B. (1826), *Traité d'économie politique*, Paris, Guillaumin (1841). 5ème édition, Calman-Levy (1971).
- SAY J-B. (1828-1829), *Cours complet d'économie politique pratique*, 1^{ère} édition, Rapilly, Paris ; 3^{ème} édition, Guillaumin et Cie, 1852, *Cours d'économie politique et autres essais*, (1996), GF Flammarion
- SAY J-B. (1848), *Oeuvres diverses de J.B Say*, Guillaumin.
- SAY L. (1852), *David Hume, Oeuvre économique*, Guillaumin.
- SAY L. , CHAILLEY (1900), *Nouveau Dictionnaire d'Economie Politique*, Guillaumin.
- SCHUMPETER J. (1954), *Histoire de l'analyse économique*, l'âge classique, tome 2, in [1983], Paris, Editions Gallimard.
- SIMIAND (1934), *la monnaie comme réalité sociale*, Annales sociologiques, série D, fasc 1, pp. 1-81.
- SIMONIN J-P, VATIN F. (2002), *L'œuvre multiple de Jules Dupuit (1804-1866), Calcul d'ingénieur, analyse économique et pensée sociale*, Presses Universitaires d'Angers .
- SISMONDI J. J-L (1819), *Nouveaux principes d'économie politique*, réimpression chez Calmann Levy, (1971)
- SMITH A. (1776), *Inquiry into the Nature and Causes of the Wealth of Nations*, Strahan et Cadell, Londres. Recherche sur la nature et les causes de la richesse des nations, traduction française, 1991, Garnier-Flammarion.
- THIERS M-A (1848), *De la propriété*, Paris, Editeurs Paulin et Lheureux Cie.
- TURGOT A-R (1766), *Formation et distribution des richesses*, réimpression chez Garnier-Flammarion (1997).
- VICKERS D. (1968), *Studies in the Theory of Money, 1690-1776*, Augustus M. Kelley, New York.

- WALRAS L. (1874), *Principes d'une théorie mathématique de l'échange*, Journal des économistes, 3^e série, vol 34, n° 100, avril-juin, pp. 5-21.
- WALRAS L. (1874), *Eléments d'économie Politique pure*, Corbaz, Lausanne. Réédition (1988), Pierre Dockès, Pierre-Henri Goutte, Claude Hébert, Claude Mouchot, Jean-Pierre Potier, Jean-michel Servet, Economica.
- WALRAS L. (1896), *Etudes d'économie sociale*, Corbaz, Lausanne.
- WALRAS L. (1898), *Etudes d'économie appliquée*, Corbaz, Lausanne. 2nd édition (1936), Pichon, Paris.
- WILLIAMSON O.E (1996), *The Mechanisms of Governance*, Oxford University Press.
- WILLIAMSON O.E (1989), Transaction cost Economics" *Handbook of Industrial Organization*, ed R. Schmalensee and R.D Willig, vol 1, pp. 135-182)
- WILLIAMSON O.E (1985), *The Economic Institutions of Capitalism*, New York, The Free Press.
- WILLIAMSON O.E (1979), Transaction cost Economics : The Governance of Contractual Relations, *Journal of Law and Economics*, vol 22, pp. 233-261.
- WILLIAMSON O.E (1975), *Markets and Hierarchies : Analysis and Antitrust Implications*, New York, Free Press.